

=====  
*Service Social*  
=====

Conseil Exécutif du 24 septembre 2009

**DELIBERATION N° 239/2009**

**Attribution d'une subvention à l'association « Naître, Allaiter, Grandir »**

**LE CONSEIL EXECUTIF DU CONSEIL TERRITORIAL  
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

VU le rapport « Interventions sociales » présenté dans le cadre du budget primitif 2009 ;

VU la délibération n°56/2009 du 24 mars 2009 donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions au titre du rapport « Intervention sociales » dans la limite de 130 900 € au chapitre 65 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1:**

Le Conseil Exécutif Territorial décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 2000 € pour l'association « Naître, Allaiter, Grandir »,
- de prélever la dépense correspondante au chapitre 65, nature 6574, fonction 42, enveloppe 7599 du budget territorial.

**Article 2 :**

Le versement de la subvention interviendra dès la signature de la présente délibération

**Adopté**

5 voix pour  
X voix contre  
X abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 5  
Membres votants : 5

Pour le Président ou son délégué

**Le Président,**

la 1ère Vice-Présidente



Françoise LETOURNEL

